

COMPTE RENDU EPREUVE BREVET B DE VOL RADIOCOMMANDE CATEGORIE HELICOPTERE

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

CANDIDAT NOM: Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM :

Adresse :

..... e.mail : @

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ |

N° du CRAM : |3|0| _ | _ |

NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :
.....

EPREUVE (cf. page suivante)

Effectuée le : à

1^{er} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

2^{ème} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

	1 ^{er} épreuve	2 ^{ème} épreuve	Essai
Pirouette simple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Triangle vertical	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boucle vent de face	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tonneau vent arrière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renversement 180°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atterrissage dans la zone indiquée (hélicoptère intact)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect de la zone de sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de vol supérieur à 7 minutes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit : à 3 minutes pour démarrer et décoller et à un seul essai non-concluant pour les deux épreuves.

Date et signature du président du club :

.....

CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président du CRAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du brevet (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives aux brevets

Il n'y a pas de condition d'âge associée à la passation des brevets.

L'obtention d'un brevet b donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Un même brevet peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

Un candidat ne peut passer qu'un seul brevet par an dans une discipline donnée (vol libre, vol circulaire commandé, vol radiocommandé). Par contre, un candidat peut passer des brevets dans différentes disciplines la même année.

Epreuve à effectuer pour le brevet B de vol radiocommandé catégorie hélicoptère

Le candidat doit effectuer, dans la même journée et avec le même hélicoptère, deux fois l'épreuve de vol du rotor d'or (hélicoptère vol radiocommandé).

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant pour l'ensemble des deux épreuves de vol.

L'épreuve de vol à réaliser deux fois est la suivante :

- Pirouette simple.
- Triangle vertical.
- Boucle vent de face.
- Tonneau vent arrière.
- Renversement 180°.
- Atterrissage (hélicoptère intact) dans la zone définie par les officiels.

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

Le temps de vol devra être supérieur à sept minutes (du décollage au toucher des roues).

Contrôle de l'épreuve : par deux officiels de deux clubs différents et dont un au moins doit être extérieur au club dans lequel se déroule ou qui organise l'épreuve. Peuvent être officiels :

- . les présidents de club, de CRAM ou de CDAM,
- . les titulaires du DFFA,
- . les juges membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) d'un niveau de qualification agréé ou national,
- . les examinateurs QPDD habilités par les CRAM,

sous réserve de disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.